

## COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONÉE DU 2 NOVEMBRE A 17 H

La direction a convoqué les organisations syndicales à participer à une conférence téléphonique le 2 novembre afin d'évoquer la question du reconfinement.

En préambule, Solidaires, la CGT et FO ont lu une déclaration unitaire (cf. PJ) dont voici un extrait : « *Pour les organisations syndicales Solidaires Finances Publiques Paris, CGT Finances Publiques Paris, FO DGFIP Paris l'urgence absolue est bien sûr à la protection des agentes et agents dans le cadre d'une continuité augmentée de l'activité des services.*

*Pour nos organisations, dans ce contexte, la priorité n'est pas à la mise en œuvre de vos réformes et au lancement d'opérations de restructurations qu'une très large partie des personnels rejette toujours.*

*Nous vous demandons donc la suspension immédiate de toutes les réformes, notamment celle des opérations prévues pour le tout début de l'année, tout en réaffirmant, notre opposition toujours farouche à vos projets destructeurs. »*

Le directeur a répondu que la crise sanitaire n'empêche pas la poursuite des réformes. La CGT a réaffirmé qu'une fois de plus les agent.es de la DRFIP sont traités comme des pions et que l'attitude de la direction est inadmissible.

### **Situation sanitaire :**

Entre le 22 et le 29 octobre, 14 collègues avaient contracté la COVID 19.

À la date du 2 novembre, 55 collègues étaient cas contact ; 2 803 agent.es travaillaient en présentiel.

512 télétravaillaient dont les nomades. La CGT a déploré que ce nombre soit de moitié inférieur à celui de la fin du premier confinement alors que la direction annonce que 1 500 agent.es sont pourvus du matériel (ce nombre devrait monter à 2 000 d'ici fin novembre) ce qui démontre qu'elle freine le télétravail à temps complet. La CGT exige que la distinction soit faite entre télétravailleurs et nomades.

### **Télétravail ou travail confiné :**

La direction a exposé sa politique. Elle considère que les agent.es en situation de fragilité ou vivant avec une personne fragile doivent être en télétravail 5 jours par semaine. À ce titre, elle affirme que tous les collègues en situation de fragilité ont été dotés de matériel. Sur la deuxième situation, elle affirme qu'une seule personne se serait déclarée.

Pour les autres agent.es, comme d'habitude, les consignes sont floues. En effet, le directeur ne reprend pas les consignes gouvernementales qui préconise un télétravail total. Il laisse à l'appréciation des chefs de services le choix de la quotité de jours télétravaillés. En réalité, c'est la direction qui impulse pour limiter à 3 le nombre de jours télétravaillés. Pour la CGT, c'est à l'agent.e de décider de sa quotité de télétravail et non à l'administration.

De même, pour la CGT, le télétravail ne doit être mis en œuvre que sur la base du volontariat de l'agent.e. Or, la direction nous a expliqué qu'aujourd'hui c'est elle qui choisit les collègues à équiper, soit des volontaires, soit des désignés d'office par les chefs de service. Les critères retenus sont donc l'éloignement domicile/travail, le travail en bureau partagé et la nécessité de service.

La direction a rappelé que certaines missions ne peuvent être télétravaillables, par exemple celles des SDE, ou qu'elles ne sont pas prioritaires pour le télétravail telles le contrôle patrimonial. Mais elle va plus loin en décidant que des structures en sont exclues notamment les EDR. La CGT s'est opposée à cette vision des choses qui confirme là encore que c'est bien la direction qui choisit et non l'agent.e.

Nous n'avons aucune visibilité sur l'ordre d'application des critères mais nous savons que la nécessité de service a amené à équiper des collègues qui ne sont pas volontaires. De plus, les chefs de service, qui pourtant, ne sont pas susceptibles a priori d'être en télétravail notamment 5 jours par semaine, avaient été équipés d'office.

La direction s'est justifiée en indiquant qu'elle avait envisagé un confinement total qui de fait aurait entraîné un PCA et que, dans ce cadre, les chefs de services doivent être en première ligne (sic!).

## **Missions :**

**Accueil :** La direction, à ce stade, a décidé de maintenir l'accueil physique dans les mêmes conditions qu'avant le 2ème confinement. Le nouveau dispositif des vigiles pour le mois de novembre sera connu sous 48 heures.

La CGT considère que l'accueil physique est l'une de nos missions de service public et a demandé que des moyens soient alloués pour que cette mission soit exercée en toute sécurité pour les agent.es et les usagers.

Nous avons par ailleurs demandé à la direction si elle a déposé plainte suite au dernier incident survenu à Boucry dont la porte a été couverte d'excréments. Celle-ci a répondu qu'elle a fait un signalement au commissariat et que la police s'est engagée à renforcer les rondes.

Dans le climat actuel, la CGT considère que la direction prend à la légère la protection des agent.es.

**SIE :** Une réflexion est en cours pour rebasculer le traitement des fonds de solidarité vers les brigades de vérification.

**Contrôle fiscal :** La direction a indiqué qu'il faut limiter au maximum les interventions sur place. Concernant les affaires déjà engagées pour lesquelles la première intervention n'a pas encore eu lieu, celle-ci doit être reportée au mois de décembre. Enfin, aucune nouvelle affaire ne doit être engagée jusqu'à nouvel ordre.

En revanche, les PCE continuent leur activité normalement !?

Le contrôle patrimonial est poursuivi normalement.

S'agissant des autres missions, la direction n'a donné aucune consignes puisque il n'y a pas de PCA.

## **Conditions de vie au travail :**

**Journée banalisée :** Afin d'éviter de prendre les transports aux heures de pointe comme le préconise la ministre de la fonction publique, nous avons réitéré notre demande de journée banalisée. La direction accepte les horaires décalés mais refuse la banalisation, se permettant même de dire qu'il n'y a personne dans le RER à 19 heures 30. De fait, il faudra choisir son heure de pointe, soit le matin soit le soir, pour faire son quota d'heures.

**Cantine :** Pour l'heure, l'AGRAF maintient ses restaurants ouverts. La CGT a demandé la réactivation du dispositif du printemps pour les collègues travaillant dans un site ne disposant pas de restauration sur place. Le directeur s'est engagé à faire remonter cette demande au secrétariat général du ministère.

**Nettoyage :** Nous avons demandé que soit appliquée la directive du ministère du travail en période COVID qui prévoit des prestations de ménage supplémentaires. Fin de non recevoir de la direction qui se contente de la reconduction du cahier des charges hors COVID avec le nouveau prestataire.

De même, nous avons demandé que le protocole de désinfection des locaux où un cas est avéré soit respecté. La direction affirme que c'est déjà le cas. Nous avons émis des doutes sur cette affirmation.

Une prochaine audioconférence aura lieu vendredi, n'hésitez pas à faire remonter vos observations et questions.